

Echos, Echoes, Ecos, Echi

n° 10

LE BILLET

Nous nous sommes rencontrés, une partie seulement de notre CIG, lors des journées européennes du 21 et 22 janvier 2017 à Barcelone, dont le thème « Le savoir du psychanalyste et son savoir-faire » était passionnant. Réunion informelle, mais qui a tracé certaines lignes de nos réunions futures et des questions que nous avons à traiter. Le thème de ces journées barcelonaises a été en partie traité dans le *Wunsch* n°16 et nous le poursuivrons avec certaines interventions dans le *Wunsch* n°17.

La première réunion de tout le CIG s'est tenue à Paris à l'Ecole, rue d'Assas, le 4 et 5 mars 2017.

Cette réunion des 16 membres du CIG représente une véritable tour de Babel des langues, et le plus étonnant est d'arriver à s'entendre. Le fait d'être tous ensemble longuement ajoute des liens nouveaux et un climat de travail non dénué d'humour et de bonne humeur. J'ai été très sensible à ces réunions sur deux jours, fatigantes certes, il faut le dire, mais riche d'échanges et de discussions, qui n'empêchent pas la prise de décision. Et il me semble que cette décision du CIG antérieur de se réunir longuement, réitérée en cours d'année, est très positive. Certains ont pu comparer favorablement avec ce qu'ils avaient connu dans des CIG antérieurs : ce temps permet un travail d'élaboration et des échanges sur le vif.

Certains d'entre nous fournissent un véritable travail de traducteurs et nous les en remercions puisque sans cela nous n'aurions pas un CIG et une Ecole internationaux.

Anne LOPEZ

NOS DÉCISIONS

Il nous a fallu prendre de nombreuses décisions. En effet, il fallait savoir quelles décisions prises par le CIG 2014-2016 nous gardions ou rejetions.

1 – Règlement intérieur

Par courriel nous avons décidé de proroger le règlement intérieur du CIG précédent en attendant que l'usage dans le fonctionnement même de notre CIG nous apporte ou non des éléments pour le modifier. Vous le trouverez à la fin de ce numéro 10.

2 – Deux cartels différents

Nous avons déjà décidé avant cette réunion première par courriel de maintenir les deux formes de cartel, cartel de passe et cartel du CIG.

1) Le cartel de passe est celui qui est formé pour s'adapter le plus justement possible aux contraintes de langue en évitant les incompatibilités : présence de l'analyste du passant, ou de son contrôleur, ou lien trop proche. Nous cherchons évidemment à ce que chaque passant puisse être entendu dans sa langue, ce qui a pu se faire, et exceptionnellement nous avons eu recours à une AE tout juste nommée comme traductrice. On ne saurait trop le répéter, les dispositifs d'École doivent bien penser, lorsqu'ils font tirer au sort les passeurs, à ce que la liste des passeurs soit construite en fonction des possibilités de correspondance de langues, c'est-à-dire pas forcément tous les passeurs dans le chapeau (si chapeau il y a !), mais aussi en évitant les incompatibilités. Ce devrait donc être une liste de passeurs, remaniée par chaque dispositif d'École en fonction de chaque passe, mais qui respecte le tirage au sort comme contingence.

2) Les trois cartels du CIG fonctionnent et fonctionneront pendant les deux ans du mandat du CIG. Ce travail peut se faire de vive voix, avant ou après nos réunions du CIG, mais se prolonge surtout par Skype. Parfois là, il me semble qu'il nous est plus difficile de communiquer, comme si la présence réelle apportait quelque chose en plus. Mais nous continuons en essayant de préparer, chacun notre tour, un travail sur des textes précis et un thème commun. Voici les noms des membres des trois cartels du CIG et leurs thèmes de travail :

Cartel 1. *Sujet* : « *Satisfaction et réel* »

Patricia DAHAN, Carme DUEÑAS, Marie-Noëlle JACOB-DUVERNET (plus-un), Elisabeth LETURGIE, Anne LOPEZ, Marcelo MAZZUCA.

Cartel 2. *Sujet* : « *Pour soutenir l'acte : le passant, le passeur et son rôle dans le dispositif* »

Patrick BARILLOT (plus-un), Roser CASALPRIM, Jean-Pierre DRAPIER, Clara Cecilia MESA, Agnès METTON.

Cartel 3. *Sujet* : « *Nomination* »

Sidi ASKOFARE, Sandra BERTA (plus-un), Frédéric PELLION, Marina SEVERINI, Marc STRAUSS.

3 - Échos

Comme vous pouvez le constater, nous maintenons la rédaction des *Échos*, ayant pensé que c'était un lien nécessaire avec toute l'École, et qui rend compte d'une partie de notre travail. Le rythme se fera en fonction des contraintes de temps et de nos thèmes.

4 – Discussion autour d'une passe

Les discussions entre tous les membres du CIG au sujet de chaque passe sont maintenues, étant entendu que chaque cartel de passe reste le seul responsable de sa décision quant au passant. C'est un travail tout à fait intéressant parce que, grâce à ces échanges, les membres du CIG s'enrichissent mutuellement à travers les expériences variées de passe, sont attentifs à la qualité des passeurs et peuvent échanger à ce sujet au fur et à mesure.

Il nous faudra sans doute préciser lorsque l'analyste du passant fait parti du CIG quant à ce qui peut se dire de cette passe-là. L'analyste peut faire part d'un droit de réserve pour répondre ou non au cartel qui a reçu les témoignages des passeurs de son analysant. En parler, sans doute, le cartel peut le faire, mais laissons le choix à l'analyste d'être ou non directement questionné.

Nous avons tous accepté la non formulation explicative de la réponse du cartel de passe au sujet du passant. Nous maintenons donc un « oui, nommé », ou un « non, pas nommé », l'annonce de ce « oui » ou de ce « non » est faite par un des membres du cartel.

Et il est entendu que si le cartel n'a pas pris une décision rapidement après l'écoute des témoignages des deux passeurs, il peut continuer de discuter de cette passe par Skype, si nécessaire.

5 - Cahier papier des passes

Le cahier papier des passes dont le principe a été adopté lors du symposium de Medellin sera tenu à jour. Il nous semble d'un usage manifeste pour repérer l'état des lieux des passes et du travail des CIG. Nous gardons ainsi trace, en même temps que nous la faisons, de l'histoire de la passe dans notre École.

Nous ne sommes pas arrivés à un accord à propos d'écrire ou non un bref commentaire sur chaque passe terminée dans le cahier des passes. Les avis sont très partagés et pour l'instant nous n'avons pas tranché. Nous reprendrons cette discussion lors de notre réunion globale des premier et 2 juillet 2017 qui aura lieu à Paris. Nous suspendons simplement l'obligation d'écrire, et chaque cartel prendra la responsabilité de le faire ou non, en attendant une décision commune, si décision il y a.

Les différentes positions par rapport à cette question :

- certains disent leur réserve quant à un écrit qu'un passant pourrait retrouver ultérieurement, par exemple s'il est élu au CIG. Il y a une différence entre un commentaire oral et une trace écrite, et ce n'est pas la même chose de parler/écrire *à partir* de chaque passe et de parler/écrire *sur* chaque passe ;
- d'autres soulignent que rien ne doit être obligatoire ni interdit en la matière, la question étant plutôt d'arriver à produire quelque chose qu'on souhaiterait laisser dans le cahier des passes ;
- certains, enfin, proposent un autre cahier, anonyme, à transmettre au CIG suivant, à moins qu'il ne faille inventer un objet adéquat à chaque fois.

Nous retrouvons là l'extrême difficulté de formuler un commentaire sur les passes entendues, mais ce n'est pas parce que l'exercice est difficile que nous le supprimerons forcément... L'inconfort est source de mise au travail.

6 - Passes entendues et à venir

Nous avons écouté trois passes lors de notre réunion des 4 et 5 mars 2017. Et l'un des cartels a eu la chance de nommer une passante AE. Vous le savez déjà, il s'agit de Carmen LAFUENTE BALLE, de Barcelone.

Lorsque nous avons des problèmes de traduction, nous pouvons faire appel à l'un d'entre nous ou à quelqu'un de très proche de la passe, ce que nous avons fait en « utilisant » une AE tout juste nommée, manière de procéder dont l'usage est lié à des incompatibilités.

Nous sommes en attente de plusieurs autres passes ; une est en cours en Italie, l'autre au Brésil. Une demande de passe est toujours en attente en Australie, mais l'École ne dispose pas de passeurs anglophones.

7 - CAOÉ, collège d'animation et d'orientation de l'École

IL est formé des deux secrétaires du CIG, Anne LOPEZ et Marcelo MAZZUCA et de deux membres du CIG, Roser CASALPRIM et Marina SEVERINI auxquels nous nous sommes adjoints : Sandra BERTA, Carme DUEÑAS, Clara Cecilia MESA et Marc STRAUSS en particulier pour le travail d'édition de *Wunsch* et de *Echos*.

Nous avons discuté des problèmes à traiter lors de la Journée d'École en Amérique Latine qui aura lieu à Rio le 7 septembre 2017. La Journée, dont le titre est « La preuve par l'École et l'École comme preuve. Cinquante ans depuis la *Proposition* », sera entièrement consacrée à la passe sous ces différents aspects. Voici son programme :

9h à 10h30 - *la fonction AE*

Coordination : Marcelo MAZZUCA (AME, AE 2009-2012, EPFCL, ALS, FARP)
Vera IACONELLI (AE 2016-2019, EPFCL, Brasil, FCL-San Pablo).
Elisabeth THAMER(AE 2016-2019, EPFCL, Francia, Paris).

10h30 à 12h - *la fonction AME*

Coordination : Fernando MARTINEZ (Miembro de Escuela, EPFCL, ALS, Foro Patagónico del Campo Lacaniano y FARP)
CIG (2014-2016) - Sonia ALBERTI (AME, EPFCL, Brasil, FCL-Rio de Janeiro)
CIG (2016-2018) - Sandra BERTA (AME, EPFCL, Brasil, FCL-San Pablo)
CLGAL (2016-2018) - Ricardo ROJAS (AME, EPFCL, ALN, FCL- Medellín y FCL-Pereira)

14h à 15h30 - *la fonction passeur*

Coordination : Ida FREITAS (AME, EPFCL, Brasil, FCL- Salvador)
Beatriz MAYA (AME, EPFCL, ALN, FCL-Medellín y FCL-Pereira)
Alejandra NOGUEIRA (Miembro del FARP, EPFCL, ALS)
Samantha STEINBERG (Miembro de Escuela, EPFCL, Brasil, FCL- São Paulo)

15h30 à 17h30 – *nomination AE*

Coordination : Elisabeth DA ROCHA MIRANDA (AME, EPFCL, Brasil, FCL-Rio de Janeiro)

Antonio QUINET (AME, EPFCL, Brasil, FCL-Rio de Janeiro)

Dominique TOUCHON FINGERMANN (AME, EPFCL, Brasil, FCL- San Pablo)

Gabriel LOMBARDI (AME, EPFCL, ALS, FARP)

Clara Cecilia MESA (AME, EPFCL, ALN, FCL-Medellín)

Clôture de la Journée d'École

Marina SEVERINI indique que le thème du passeur est pressenti pour la Journée d'École de l'Italie. La désignation des passeurs se trouve à la frontière des questions de la passe et du problème des AME.

En France nous souhaitons des débats multiples sur ces questions. Une journée de travail aura lieu le 30 septembre 2017 à Paris dont le titre exact sera précisé. Cette journée traitera des questions d'École concernant la passe et des « moments de passe ».

Il faudra consacrer dans nos prochaines réunions un certains temps suivi d'actes à la préparation des Journées internationales de septembre 2018 dont le thème sera « Les avènements du réel et le psychanalyste ».

8 - Dates de nos prochaines réunions du CIG

Les premier et 2 juillet 2017.

Les 24 et 27 novembre 2017, autour des Journées nationales françaises qui auront lieu cette année à Toulouse et qui traiteront de l'interprétation.

9 - Débat sur les AME

Il nous a fallu quelque temps pour saisir ce que voulait dire exactement « rendre caduque » la liste des AME, décision prise par le CIG précédent 2014-2016 ; la liste fournie par les AME de l'École était donc à ne pas considérer. Il nous a fallu discuter longuement pour en tirer toutes les conséquences, et réfléchir à ce que nous allions décider et faire. Il s'agissait donc de lancer un débat sur les AME.

Beaucoup d'entre nous étaient d'accord pour diagnostiquer une certaine routine et usure dans la manière de produire ces nominations d'AME. Certains, en revanche, n'étaient pas forcément convaincus d'un véritable problème, et nous lisions également des remarques sur la qualité de certains passeurs, pas toujours « à la hauteur de leur tâche ». Et cette difficulté de repérer ce qu'on appelle un moment de passe nécessite certainement une relance de cette question dans notre Ecole.

Nous avons, après discussion, « relevé le gant », ce qui permettait à partir de cet après-coup de faire acte de la décision du CIG antérieur. Mais sous quelle forme le ferions-nous ? Là aussi le débat a eu lieu, et nous avons décidé de lancer le débat sur la liste de tous les membres de l'École, avec un certain succès. Bien sûr, cela ne peut en rester à ces échanges, et nous devons continuer sous d'autres formes, que chaque dispositif local se doit d'initier, journées, colloques, écrits *etc...*

Il nous est apparu important de relire et d'inciter à relire les textes fondateurs, toujours très riches, et que, peut-être, nous ne connaissons qu'insuffisamment ; et de lire leurs

variations et leurs déplacements en fonction de la construction faite par Lacan de son invention de la passe, de manière à en réveiller les enjeux.

Voici quelques grandes lignes que notre CIG retient comme des « possibles ». Il ne s'agit pas là d'une approbation puisque chacun, même dans notre CIG, a son opinion propre, mais plutôt de ce qui nous a frappé et que l'on pense à envisager, ou envisageables.

Que personne ne se sente lésé s'il n'apparaît pas, dans la suite, l'idée qu'il aurait émise. Nous ferons sans doute, mais pour l'heure cela prend trop de temps, un récapitulatif de l'ensemble des contributions. Le CIG n'oublie pas pour autant sa fonction première qui est l'évaluation des passes, les nominations et un travail, si possible, de sériation et de théorisation.

- Certains verraient comme possible une division de la fonction AME en deux sous-ensembles ou proposent que la nomination AME soit le choix d'un engagement sur une durée de 5 ans renouvelable, ce qui permettrait de quitter la fonction à certains moments de l'existence.
- Il semble possible qu'un AME désigne comme passeur un analysant qui n'est pas son analysant mais qui est en contrôle avec lui.
- Au-delà de ce qui se dit à propos de ce qui marche et ne marche pas dans l'utilisation et l'abus de la nomination des AME, nous avons les propositions qui essayent d'alerter le « possiblement » AME sur sa fonction à venir. Voir la forme que cela pourrait prendre : avec un membre du CIG, après qu'il eut été proposé, ou avec un membre des dispositifs locaux ? Une proposition qui pourrait être refusée ? Certains seraient favorables à un engagement public devant les collègues, et pensent que l'engagement de l'AME pourrait être ou non renouvelable.
- Lorsqu'on touche à cette passe, et à l'École donc, on ne peut s'empêcher de penser qu'il nous faudrait sans doute aussi revoir notre politique d'acceptation des membres de l'École, et ce sur quoi fonder notre appréciation et notre jugement. A ce sujet, un travail plus resserré avec les dispositifs d'École serait souhaitable. Certains font remarquer, à bon escient, que ne pas avoir désigné de passeur ne veut en rien dire que l'AME serait « à la retraite », mais plutôt qu'il n'a pas d'analysant dans un moment de passe et que ceci n'a pas forcément de rapport au lien à l'École.
- L'AME représente de par sa fonction notre insertion d'École dans le champ public et nous savons les difficultés que rencontrent ceux qui ont à choisir de les sélectionner. L'introduction des membres d'École comme signalant et proposant, eux aussi, des noms d'AME, rompt *l'automaton* antérieur, mais impose cette réflexion. Espoir de quelques conséquences ?
- La question du passeur semble à approfondir dans notre École. Une proposition a été lancée d'un contrôle possible auprès d'un autre analyste pour parler éventuellement d'un moment de passe d'un analysant quand l'analyste reste dubitatif. Il y aurait là peut-être quelques fruits à en attendre.
- Une proposition lancée par des membres du CIG est de donner aux AE la possibilité de désigner des passeurs ; elle suppose de rendre permanente la nomination d'AE et la possibilité qui s'ensuit de désigner un passeur. Cette question doit être travaillée. Bien sûr, on peut quand même penser que le nouvel AE a assez de jugeote pour cerner le moment de passe dans sa clinique étant donné qu'il y est « passé » il y a peu. Cela n'arriverait pas plus systématiquement que pour un AME. Il n'y a jamais urgence à nommer un passeur ou alors la désignation

passer reste un « moyen » dans la cure, mais qu'en attendre alors, et qu'est-ce qu'en attend le psychanalyste qui l'a désigné ?

- Une autre proposition est celle de « millésimer » les AE ; donner leur date de désignation simplement pour marquer quelques traces d'histoire de notre École.
- L'idée de rendre permanent l'AE vient aussi du fait que, dans presque tous les cas de nomination, « on » s'en souvient, pas tous et pas de tous les AE, mais de beaucoup. Lacan aurait voulu que la présence des AE puisse changer la « nature du discours ». En 1973, au Congrès de la Grande Motte, lors d'une séance sur la passe (*Lettres de l'École freudienne*, 1975, n°15, pp. 185-193) Lacan disait : « J'ai désiré un autre mode de recrutement, et c'est la passe ; elle était dans mon idée le premier pas d'un recrutement d'un style différent. D'un autre ordre très précisément modelé sur ce que j'avais pensé alors, et qui spécifiait le discours analytique. »
- Il y a de fortes indications de Lacan, surtout dans la « Note Italienne », pour inciter l'AME à se présenter à la passe.
- Il faut bien voir combien nos temps modernes produisent une quantité invraisemblable de pseudo-psy dont aucune formation longue et sérieuse ne répond. Il nous faut miser sur ces nouveaux AE qui peuvent sans doute rénover un peu notre ton, souvent bien abscons pour l'extérieur.
- Les AME se doivent d'être au fait des symptômes de notre époque, s'en faire les interprètes et en être l'adresse. Peut-être, dans notre École, manquerait-il un groupe d'AME où les quatre discours se complètent et se soutiennent, l'École donc. Et faire dans l'École exister des liens entre AME, structurés institutionnellement au niveau local et international, afin de savoir quand répondre, ou non, à des phénomènes de société.
- Pour certains, le terme « nomination » appliquée par Lacan aux AME, ne semble pas tout à fait répondre au terme de l'enseignement final de Lacan qui noue un point de réel aux autres consistances S et I ; ou peut-être est-ce une simple supposition qu'un point de réel ait été atteint ; alors que la garantie du titre AE est celle certainement la plus assurée côté réel et trou dans le savoir, trou d'exil et non de refuge d'où s'ouvre le lien à l'École.
- L'AME représente dans sa fonction même les deux versants de l'intension et de l'extension du discours analytique. Cette extension se superpose-t-elle avec « l'expansion de l'acte » analytique ? La conditionne-t-elle ? Le discours analytique est en difficulté pour se propager actuellement et ce qui est en jeu est la survie ou non de la psychanalyse.
- L'absence de garantie ne nous laisse pas tranquille quant à évaluer une compétence analytique. Mais beaucoup soulignent qu'aucun règlement ne fera advenir une garantie sûre, chaque titre restant toujours un pari, plus ou moins risqué.
- Certains insistent sur le désir d'École et sur l'hystérisation travailleuse qu'il nous faut développer, assumer. Et donc continuer de travailler sur le passeur, les fins d'analyse, les visées d'une analyse. Trouver dans l'École le support solide pour penser la psychanalyse.

Nous appelons tous les dispositifs d'École et tous les membres à poursuivre ce débat sous les formes qu'ils pensent les plus appropriées. Nous remercions tous ceux qui ont participé au débat et qui le poursuivront.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CIG, MODIFIÉ EN 2017

1 - Les instances du dispositif de la passe

- 1.1. CIG
- 1.2. Secrétariat du CIG
- 1.3. CAOÉ
- 1.4. Les cartels
- 1.5. Les secrétariats locaux de la passe

2 - Fonctionnement du dispositif de la passe

- 2.1. La liste des passeurs
- 2.2. Les étapes du fonctionnement
- 2.3. La transmission des réponses des cartels
- 2.4. Les passeurs
- 2.5. La Commission Internationale d'Agrément des AME

3 - Annexe : l'admission des membres de l'École

1 - Les instances du dispositif de la passe 2016/2018

1.1. CIG

10 membres pour le dispositif français et rattachés : Sidi ASKOFARE, Patrick BARILLOT, Patricia DAHAN, Jean-Pierre DRAPIER, Marie-Noëlle JACOB-DUVERNET, Elisabeth LETURGIE, Anne LOPEZ, Agnès METTON, Frédéric PELLION, Marc STRAUSS.

2 membres pour l'Espagne : Roser CASALPRIM, Carmen DUEÑAS.

1 membre pour l'Italie : Marina SEVERINI.

3 membres pour l'Amérique du Sud : Sandra BERTA (Brasil), Marcelo MAZZUCA (ALS), Clara Cecilia MESA (ALN).

1.2. Secrétariat du CIG

Anne LOPEZ pour l'Europe, Marcelo MAZZUCA pour l'Amérique.

1.3. Collège d'animation et d'orientation de l'École (CAOÉ) 2016-2018

Marcel MAZZUCA (Amérique), Anne LOPEZ (Europe), Roser CASALPRIM (Espagne), Marina SEVERINI (Italie).

1.4. Les Cartels : Deux types de cartels, mais tous obéissent au même principe de composition : chacun comprend un membre d'Espagne ou d'Italie, un membre d'Amérique du Sud, trois membres français.

1. Les cartels de la passe. Ils statuent sur les passes et sont composés au sein du CIG au cas par cas, selon les passes terminées à étudier, et en fonction des compatibilités linguistiques et des incompatibilités analytiques.

2. Les 3 cartels du CIG. Composés au sein du CIG pour la durée du mandat de ce CIG, par accord mutuel entre tous les membres du CIG, ces cartels travailleront sur certaines des questions cruciales de la psychanalyse soulevées dans le dispositif. Le ou les thèmes choisis par chacun d'entre eux seront communiqués dans le prochain numéro.

Cartel 1. Patricia DAHAN, Carme DUEÑAS, Marie-Noëlle JACOB-DUVERNET (plus-un), Elisabeth LETURGIE, Anne LOPEZ, Marcelo MAZZUCA.

Cartel 2. Patrick BARILLOT (plus-un), Roser CASALPRIM, Jean-Pierre DRAPIER, Clara Cecilia MESA, Agnès METTON.

Cartel 3. Sidi ASKOFARE, Sandra BERTA (plus-un), Frédéric PELLION, Marina SEVERINI, Marc STRAUSS.

1.5. Les dispositifs locaux d'École

FRANCE

Commission de l'accueil et de la garantie (CAG) pour l'admission des membres et la garantie (passe et AME) : Annie-Claude SORTANT-DELANÖE (secrétaire), Françoise LESPINASSE, Mireille SCEMAMA-ERDÖS.

ESPAGNE

Commission d'admission et de garantie (FFCLE - DEL) : Cora AGUERRE (secrétaire), Ana MARTINEZ (admission), Luisa DE LA OLIVA (garantie).

Association FOE-FPG : DEL épistémique : Rosa ESCAPA (FOE), Maria Jesús PEDRIDO (FPG).

ITALIE

Commission locale d'admission, accueil et Garantie (CLAG) du Forum Psicoanalitico Lacaniano : Antonia IMPARATO, Carmine MARRAZZO, Patrizia GILLI (secrétaire).

AMÉRIQUE DU SUD

CLGAL (Comissão Local de Garantia da América Latina) : Ida FREITAS (Brésil), Elizabeth DA ROCHA MIRANDA (Brésil), Fernando MARTINEZ (AL-S), Ricardo ROJAS (AL-N).

2 – Fonctionnement du dispositif de la passe

2.1. La liste des passeurs

Elle est établie dans chaque dispositif par les secrétariats locaux de la passe (voir plus bas § 2.2.), sur proposition des AME du dispositif. Les secrétariats locaux la transmettent au CIG qui tient la liste pour l'ensemble des dispositifs, avec mention de l'analyste et de la date des propositions.

2. 2. Les étapes du fonctionnement du dispositif

Les demandes de passe sont reçues localement par les secrétariats locaux de la passe qui établissent en outre la liste des passeurs. Cette liste est révisée et mise à jour chaque année par ces mêmes secrétariats.

Le candidat est reçu par un membre du secrétariat de la passe local, lequel en réfère à son secrétariat qui entérine ou décline la demande. Le secrétaire transmet la réponse de son secrétariat au candidat et lui fait éventuellement tirer ses passeurs. Il prévient le passant que lorsque son témoignage est terminé, il doit en informer le ou la secrétaire. Un passant peut, s'il le juge bon, récuser un passeur et tirer un autre nom.

Les secrétaires de la passe transmettent aux secrétaires du CIG, au fur et à mesure :

- la liste des demandes de passe,
- la liste des passes effectivement engagées après entretien des candidats avec un membre du secrétariat, avec le nom des deux passeurs, et toutes les informations nécessaires pour l'attribution à un cartel de la passe.

Le secrétariat du CIG décide avec les membres du CIG de la composition des cartels pour les diverses passes en tenant compte des langues et des incompatibilités. Il conviendrait d'éviter la présence dans le cartel : de l'analyste du passant, de son contrôleur actuel, éventuellement d'un analysant actuel du même analyste, et aussi parfois des personnes trop proches. Le secrétariat du CIG se charge alors de diriger les passes vers l'un des cartels de la passe.

2.3. Transmission des réponses des cartels de la passe

Le cartel rédige sa réponse à l'adresse du passant sans avoir à la justifier et sous la forme la plus simple. Selon le cas : « Le cartel vous a nommé(e) AE » ou « Le cartel ne vous a pas nommé(e) AE. » Il transmet à cette occasion la liste des membres du cartel qui avait été composée pour cette passe. Sur cette base, chaque cartel aura évidemment à évaluer en fonction des cas particuliers, s'il veut ajouter quelque chose. La réponse est transmise sans délai.

Un membre du cartel, choisi par le cartel, transmet oralement la réponse au passant, en présence quand c'est possible, ou par téléphone quand les distances ne le permettent pas. Le passant peut à sa demande, s'il le souhaite, rencontrer ensuite un autre membre du cartel.

La réponse nomination ou non nomination est communiquée pour archivage, avec la composition du cartel de la passe, au secrétariat du CIG et au secrétariat de la passe du dispositif concerné.

Le secrétariat du CIG (composé des deux secrétaires du CIG) tient le Cahier de toutes ces étapes. La version papier de ce Cahier des passes est transmise de CIG en CIG.

Le CIG transmet l'ensemble de ces règles de fonctionnement aux divers secrétariats locaux.

2. 4. Les passeurs

Les AME de l'EPFCL peuvent proposer des passeurs comme le prévoit le texte des « Principes ». Ils le font, au moment qui leur paraît opportun, auprès du secrétariat de la passe de leur dispositif, ou du dispositif auquel ils sont rattachés pour l'École. Chaque secrétariat peut aussi s'adresser aux AME du dispositif.

Les secrétariats de la passe font tirer leurs passeurs aux passants sur une liste de passeurs comprenant ceux des passeurs qui n'ont pas encore de passe en cours, ou, à défaut, qui en ont le moins. Les passeurs doivent nécessairement être de la même langue que le passant, ou d'une langue que le passant parle, mais pas nécessairement de leur lieu.

Le mandat du passeur est limité à trois passes. Si deux ans après sa désignation un passeur n'a pas été tiré au sort, l'AME qui l'a désigné peut ou non renouveler cette désignation.

Il serait aussi nécessaire que les secrétariats de la passe s'assurent que le passant qui tire ses passeurs au sort est prêt à commencer son témoignage sans délai, et qu'ils veillent à ce que le témoignage ne se prolonge pas indéfiniment.

2.5. La Commission Internationale d'Agrément des AME : composition de la Commission

La deuxième année de son mandat, le CIG compose en son sein la Commission Internationale d'Agrément des AME. Sa composition respecte une certaine proportionnalité par rapport au nombre de membres de l'École en chaque zone. La liste des nouveaux AME est publiée en juin/juillet de cette deuxième année.

Au début de son fonctionnement, le CIG rappelle aux commissions locales, les tâches qui leur incombent quant aux critères et au recueil des informations sur les AME possibles, notamment dans les zones rattachées à un dispositif. Les Commissions locales pour la garantie, transmettent à tout moment, leurs propositions d'AME pour leur dispositif.

3 – Annexe : l'admission des membres de l'École

A) L'articulation entre l'admission au Forum et à l'École

La règle qui consiste à entrer d'abord au Forum, ensuite à l'École, paraît devoir être maintenue. Elle doit cependant être appliquée avec tact, et dans des cas exceptionnels on peut envisager une admission simultanée au Forum et à l'École.

B) La question des critères a été reprise et a amené les suggestions suivantes :

Deux entrevues ou une entrevue avec deux personnes ne paraissent pas de trop. On tient compte de la participation régulière aux activités du Forum ou du pôle, notamment

aux cartels, et éventuellement au Collège clinique auquel le candidat appartient. Mais la question d'une participation plus large aux activités nationales, telles par exemple que les Journées, doit être prise en compte.

Dès lors que notre École a des dispositifs internationaux, la dimension internationale ne peut être ignorée. Il faut au moins que lors du premier entretien cette dimension soit présentée au candidat qui l'ignorerait afin qu'il sache, avant son deuxième entretien, où il se propose d'entrer. Les travaux publiés suite à des Journées, inter-cartels, *etc...* sont un facteur objectif de l'implication du candidat à prendre en compte. La consultation de l'analyste ou du contrôleur ne peut être une obligation. C'est à la Commission de juger si, dans tel ou tel cas, elle peut être opportune.

C) Condition d'admission comme membre de l'École des membres des Forums rattachés au dispositif-France : la condition générale pour admettre un membre de l'École appartenant à un dispositif rattaché est que l'on connaisse suffisamment sa formation analytique. Sur cette base la CAG fait évidemment des réponses adaptées à chaque cas. Par ailleurs, si un de ces candidats a fait la passe et n'est pas nommé AE, le cartel qui a écouté son témoignage peut éventuellement proposer son admission comme membre de l'École.